

1^{er} semestre 2012



Atton

INFO
N° 29



TRAVAUX RUE DE NOMENY

Le Mot du MAIRE

Dans un état fidèle aux valeurs républicaines et garant de la solidarité nationale, il est nécessaire que les territoires puissent s'organiser, s'administrer librement dans le cadre de l'autonomie que leur confère la constitution.

La commune doit rester, avec toutes ses compétences, la cellule de base de la République. Les membres du conseil municipal ont la charge de garder en ligne de mire des actions concrètes qui améliorent le bien être de chacune et chacun d'entre nous, habitants de la commune. C'est dans ce cadre que nous avons entrepris cette année l'enfouissement des réseaux sur l'axe principal du village et la réfection de l'alimentation en eau.

La distribution de l'eau et le réseau d'assainissement, la mise en fonctionnement de la zone industrielle, l'agrandissement de la maternelle, la création d'une crèche, la voirie rénovée partout (la rue du Stade aura son trottoir en 2012), le maintien en état de notre patrimoine, des aménagements de loisirs pour les jeunes illustrent notre volonté de construire durablement l'avenir de notre village.

Dans la perspective des vacances d'été qui approchent et pour oublier quelques instants la crise économique et toutes les dernières élections, je vous souhaite bonnes vacances avec le plaisir de se rencontrer sur la fête du village fin Aout en pleine forme.

Sincères Amitiés

Le Maire d'ATTON,
Gérard LIGER

Sommaire

Mot du Maire	P. 2	CCAS	P. 17
Délibérations du Conseil Municipal	P. 3-6	Vie de la Commune	P. 17
Budget prévisionnel 2012	P. 7-8	FC ATTON	P. 20
Familles Rurales - Association d'Atton	P. 9	Ouverture d'un RAM	P. 21
Manifestations qui se sont déroulées	P. 10	S.V.P. ne pas nourrir les chats	P. 23
Un repos bien mérité	P. 14	Collégiens 2012-2013 Carte Simpli Cités	P. 23
Activités régulières	P. 14		
Les manifestations à venir	P. 16		

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 Février 2012

Réalisation d'une plate-forme pour cigognes

Monsieur le Maire propose la réalisation d'une plate-forme pour cigognes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la réalisation d'une plate-forme pour cigogne pour un montant de 980 € HT.
- Prévoit les crédits au BP 2012

Adopté à l'unanimité

Enfouissement des réseaux RD 120

La commission d'ouverture des plis réunie le 03 février 2012 a décidé d'attribuer le marché relatif à l'enfouissement des réseaux de la RD 120 à la société Eurovia pour un montant de 467 614.45 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte de la décision de la commission d'ouverture des plis
- Prévoit les crédits au BP 2012

Adopté à l'unanimité.

Convention arrêt de bus avec la communauté de communes

La mise aux normes des arrêts de bus est de la compétence de la communauté de communes de Pont-à-Mousson.

La commune, compétente dans le domaine de la voirie et de l'aménagement urbain a décidé au titre de son programme 2012 de restructurer la rue de Nomeny.

Considérant que pour favoriser la sécurité et pour une meilleure approche technique, il convient que les travaux liés aux arrêts de bus soient confiés à la même entreprise.

En conséquence, les membres du conseil après avoir délibéré, approuvent les termes de la convention entre la communauté de communes et la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de la convention entre la communauté de communes du pays de Pont-à-Mousson et la commune d'Atton.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

Adopté à l'unanimité.

PLU Pont-à-Mousson

La commune de Pont-à-Mousson nous a transmis son projet de Plan Local d'Urbanisme pour avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pont-à-Mousson.

Adopté à l'unanimité.

Séance du 23 Mars 2012

Affectation des résultats BP commune

La commission finances, qui s'est réunie le 16 mars 2012 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Constate un excédent de fonctionnement 2011 de 136 817.85 €
- Décide d'affecter la totalité de cette somme à l'article 1068 en section d'investissement.
- Constate un excédent d'investissement 2011 de 30 798.31 € et un déficit reporté de 13 885.59 €, soit un excédent de clôture de 16 912.72 €
- Décide de reporter la totalité de cette somme à l'article 001 résultat d'investissement reporté

Adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats BP assainissement

La commission finances, qui s'est réunie le 16 mars 2012 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Constate un déficit d'exploitation 2011 de 11 007.74 € et un excédent reporté de 6 643.80 €, soit un déficit de clôture de 4 363.94 €
- Décide de reporter la totalité de cette somme à l'article 002 résultat de fonctionnement reporté
- Constate un excédent d'investissement 2011 de 6 193.45 € et un excédent reporté de 52 844.47 €, soit un excédent de clôture de 59 059.62 €
- Décide de reporter la totalité de cette somme à l'article 001 résultat d'investissement reporté

Adopté à l'unanimité.

Subventions communales

La commission finances, qui s'est réunie le 16 mars 2012 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant des subventions pour 2012 :

C.C.A.S :	2 100 €
F.C. ATTON :	2 200 €
Comité des fêtes :	10 000 €
A.F.R :	6 500 €
Club des anciens :	1 100 €
Cyberatton :	1 100 €
Assainissement :	20 000 €

Monsieur Pierre MORIN n'a pas participé au vote en tant que partie prenante pour le FC Atton.

Madame Hélène GUERZONI n'a pas participé au vote en tant que présidente de l'AFR et du club des anciens pour les subventions correspondant à ces deux associations.

Adopté à l'unanimité.

Subventions et contributions diverses

La commission finances, qui s'est réunie le 16 mars 2012 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prévoir au budget les subventions et cotisations suivantes :

Syndicat crèche :	12 020 €
Syndicat du 1er cycle :	697 €
R.P.I. du VAL :	93 648 €
Association des maires :	500 €
Familles rurales fédération :	5 400 €
ALG don d'organe :	100 €
SNI :	150 €
Office du tourisme :	100 €
Croix rouge :	200 €
Secours catholique :	200 €

Adopté à l'unanimité.

Taux des trois taxes

La commission finances, qui s'est réunie le 16 mars 2012 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le taux des 3 taxes locales pour l'année 2012 :

· Taxe d'habitation :	7.01 %
· Taxe foncière (bâti) :	9.16 %
· Taxe foncière (non bâti) :	18.47 %

Soit un produit global attendu de **218 160 €**

Adopté à l'unanimité.

Création d'une commission urbanisme

Compte tenu des évolutions législatives et réglementaires liées aux documents d'urbanisme, le maire propose de créer une commission urbanisme chargée d'étudier :

- Les demandes de renseignements d'urbanisme,
- Les demandes de permis de construire et déclaration préalable,
- Les demandes d'intention d'aliéner,
- Les notes liées à la réforme de la fiscalité de l'aménagement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de créer une commission urbanisme,
- Nomme au sein de cette commission : M. LIGER Gérard, M. Patrick MAHAUT, M. Lucien FEVRE, M. Christian LEJEAU et M. Dominique LEMAIRE.

Adopté à l'unanimité.

Nouveaux tarifs de location de la salle polyvalents

La commission finances, qui s'est réunie le 16 mars 2012 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1er janvier 2013 comme suit :

CONDITIONS DE LOCATION

TARIFS	Habitants de l'extérieur	Habitants d'Atton	Horaires indicatifs
Week-End	300 €	150 €	Vendredi 17 h à Dimanche 19 h
1,5 jour	250 €	125 €	Samedi 10 h à Dimanche 19 h
0,5 jour	110 €	55 €	Du Lundi au Vendredi de 8 h à 16 h ou de 12 h à 19 h

Adopté à l'unanimité.

Enfouissement des réseaux – demande de subvention ADEME

Par délibération en date du 14/02/2012, les membres du conseil municipal ont décidé de confier les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de Nomeny (phase 1) à la société Eurovia.

- Un programme national consiste à rénover l'éclairage public des communes de moins de 2 000 habitants permettant notamment de réduire les consommations énergétiques. L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie de la direction régionale est chargée d'étudier les projets présentés.
- Le changement de luminaires prévu dans le projet de la commune répond aux critères retenus dans le programme national.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention auprès de l'ADEME pour financer les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de Nomeny (phase 1),
- Autorise le maire à présenter un dossier pour obtenir ladite subvention.

Adopté à l'unanimité.

Contrat d'animation jeunesse territorialisée

Le maire propose de renouveler le contrat d'animation jeunesse territorialisée qui le lie avec les communes du Valmont et du Froidmont sur une période de 3 ans. Cette politique jeunesse implique des aides de la région et du département en vue de proposer des activités aux enfants dans des associations ou des écoles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le maire à renouveler ledit contrat.

Adopté à l'unanimité.

Redevance de branchement au réseau communal d'assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer le montant de la redevance de branchement à l'égout à 1 300 €.

Adopté à l'unanimité.

Enfouissement des réseaux route de Nomeny (phase 1) – subvention SDE 54 et amendes de police

Techniconseil, chargé de l'étude sur l'enfouissement des réseaux de la route de Nomeny, nous a remis un avant projet sur ce dossier.

- Vu l'avis favorable émis le 20/10/2011 par la commission travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte l'avant projet estimant à 458 344 € HT l'enfouissement des réseaux route de Nomeny (phase 1).
- Sollicite une subvention du SDE 54
- Sollicite une subvention au titre des amendes de police.

Adopté à l'unanimité.

Séance du 14 Avril 2012

Convention de remplacement avec le Centre de Gestion 54

Le Maire expose à l'assemblée que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle a créé un service de remplacement auquel il peut faire appel pour pallier les absences de courte durée du personnel moyennant une participation fixée chaque année par le Conseil d'Administration de cet établissement.

- Il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de faire appel à ce service en cas de besoin et de signer la convention correspondante le moment venu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à faire appel autant que de besoin au service de remplacement mis en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle.
- Autorise à signer la convention correspondante,
- Inscrit la dépense afférente à ce remplacement au BP 2012.

Adopté à l'unanimité.

Attribution de compensation – Modification du montant des versements

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le budget primitif 2012 de la communauté de communes du Pays de Pont A Mousson, voté le 28 mars dernier prévoit une revalorisation de 5 % de l'attribution de compensation versée aux communes, avec effet au 1er janvier 2012.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 Nonies C _ V _ 7°, cette modification doit, pour être effective, être approuvée par délibérations concordantes des communes et de la communauté de communes.

Par ailleurs, par délibération du 24 juin 1996 la communauté de communes avait décidé le reversement à la commune d'Atton de 15% de la taxe professionnelle acquittée par les entreprises implantées sur la zone d'activité économique d'Atton. Ce montant s'ajoutait à celui reversé au titre de la TP générée sur la commune d'Atton, hors zone d'activité.

La suppression de la taxe professionnelle ne permet plus, depuis 2010, de calculer ce montant. Il est donc proposé de cristalliser le montant de l'attribution de compensation de la commune d'Atton sur le montant versé depuis 2011, c'est à dire celui de 2010 déduction faite de la cotisation à la Mission Locale pour l'emploi du Val de Moselle, et revalorisée de 5% comme celle de tous les autres communes à compter de cette année. Ce montant évoluera ensuite comme celui de toutes les autres communes en fonction des compétences qui pourraient être transférées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la délibération modificative, avec effet au 1er janvier 2012, du montant des versements de l'attribution de compensation versée par et aux communes membres par la communauté de communes du Pays de Pont A Mousson, conformément au tableau annexé à la présente délibération

Adopté à l'unanimité.

Fonds de concours communauté de communes du pays de Pont-à-Mousson

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi 2004-809 du 13 août 2004 permet aux EPCI à fiscalité propre de verser un fonds de concours aux communes membres, après délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours. Ce montant s'apprécie « hors taxe s'il concerne une dépense d'investissement, et « TTC » s'il se rapporte à une dépense de fonctionnement.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Décide de solliciter de la Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson le versement d'un fonds de concours de 31 106 € au titre de l'année 2012 pour l'enfouissement des réseaux aériens route de Nomeny, soit 7.1 de la charge nette, le coût supporté par le budget de la commune pour ces travaux étant évalué à 440 390 €..
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire,
- Précise que le fonds de concours sera imputé au compte 13251
- Précise que la participation de la Communauté de Communes sera mentionnée, par tous moyens appropriés, dans les supports de communication de la commune

Adopté à l'unanimité.

Séance du 7 Juin 2012

Convention entre le syndicat des eaux et la commune d'ATTON

Le syndicat des eaux d'ATTON délègue la maîtrise d'ouvrage de remplacement de la conduite rue de Nomeny. La commune préfinance les travaux avant remboursement par le syndicat des eaux.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention.

Adopté à l'unanimité.

Marché complémentaire à l'enfouissement des réseaux – Pose de la conduite d'eau

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux et de reprise des usoirs rue de Nomeny – RD120 Tranche 1, nous avons demandé à l'entreprise titulaire du Marché, Eurovia, de procéder à des sondages avant le démarrage effectif des travaux. En effet, nous voulions nous assurer de la place disponible dans les actuels usoirs pour les futurs réseaux (Basse Tension, France Télécom et Eclairage) Lors de ces sondages, nous avons constaté la vétusté de la conduite d'adduction d'eau.

La commune engageant des travaux de réfection complète des usoirs et ne souhaitant pas avoir à recasser son aménagement pour réparer d'éventuelles fuites sur le réseau d'eau a pris la décision de remplacer cette conduite.

Le marché initial pour les travaux d'enfouissement des réseaux et de reprise des usoirs rue de Nomeny – RD 120 Tranche 1 est déjà attribué et en cours de réalisation, mais il est encore possible d'adjoindre les prestations relatives à la création de ce réseau aux prestations initialement attribuées aux entreprises. La commune d'Atton se voit toutefois dans l'obligation de passer un marché complémentaire pour la reprise de ce réseau, conformément à l'Article 35 II 5 du CMP.

Rappel des termes de cet article :

Article 35 II 5 :

Les marchés complémentaires de services ou de travaux qui consistent en des prestations qui ne figurent pas dans le marché initialement conclu mais sont devenues nécessaires, à la suite d'une circonstance imprévue, à l'exécution du service ou à la réalisation de l'ouvrage tel qu'il est décrit dans le marché initial, à condition que l'attribution soit faite à l'opérateur économique qui a exécuté ce service ou réalisé cet ouvrage :

- Lorsque ces services ou travaux complémentaires ne peuvent être techniquement ou économiquement séparés du marché principal sans inconvénient majeur pour le pouvoir adjudicateur.
- Lorsque ces services ou travaux, quoiqu'ils soient séparables de l'exécution du marché initial, sont strictement nécessaires à son parfait achèvement.

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour attribuer le marché.

Les membres du conseil municipal acceptent de procéder à un marché complémentaire.

L'entreprise Eurovia a remis une offre établie à 63 525.54€ HT, détaillée comme suit :

- Tranche ferme n°1 (reprise de la conduite AEP) : 58 032.36 € HT
- Option n°2 (mise aux normes des branchements) : 5 493.18€ HT

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché complémentaire relatif à la reprise du réseau AEP.

Adopté à l'unanimité.

Convention de déversement et de traitement des eaux usées

La date d'échéance de cette convention reste fixée le 31 Décembre 2012.

Le Conseil syndical a décidé de conserver la part syndicale de notre commune à 0.7290 €/m3 en 2011, en application de la formule de révision, puis de la bloquer au même montant en 2012 par avenant N° 1.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve les termes de cet avenant.
- Autorise Monsieur le Maire le signer.

Adopté à l'unanimité.

Convention France Télécom pour la mise en souterrain des réseaux aériens.

La commune d'Atton a décidé de réaliser l'enfouissement des réseaux sur la route de Nomeny sur l'exercice 2012.

Compte tenu de la nécessité absolue pour la commune de réaliser dès cette année les travaux de câblage, France Télécom a établi une convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après délibération,

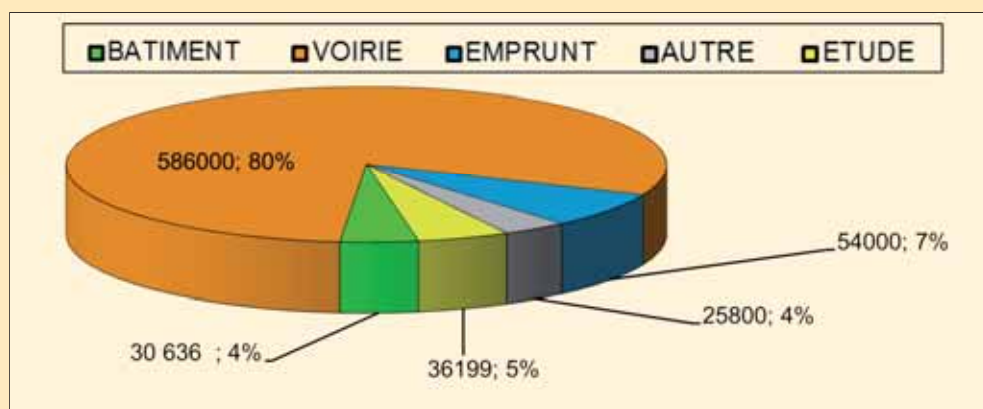
- Autorise Monsieur le Maire le signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.



Budget prévisionnel 2012

INVESTISSEMENTS DEPENSES 732 635 €



BÂTIMENT : Peinture salle polyvalente (12 500 €), Création réserve stockage tennis de table (3 000 €), Régularisation (15 136 €)

VOIRIE : Enfouissement des réseaux rue de Nomeny phase 1 (560 000 €), Trottoirs rue du Stade (26 000 €).

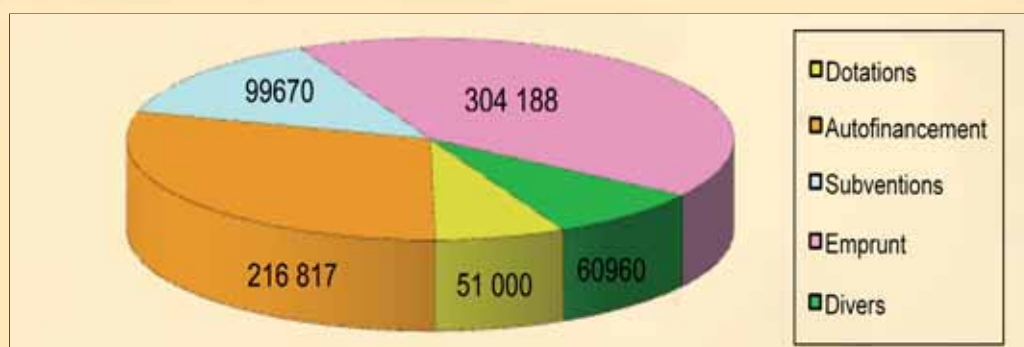
EMPRUNT : Remboursement du capital (12 000 € + 42 000 €).

AUTRE : Dépenses imprévues (20 000 €), Divers (4 000 €), Ordinateur mairie (1 000 €), Matériel info. Cyberatton (800 €).

ETUDE : Frais d'études (32 000 €), Frais d'insertion (4 199 €).

Budget prévisionnel 2012

INVESTISSEMENTS RECETTES 732 635 €



SUBVENTIONS : SDE 54, Sénat, Région, Département, Com Com de PAM 99 670 €

AUTOFINANCEMENT : Excédent de fonctionnement à fin 2011, 136 817€,
Excédent de fonctionnement budget 2012, 80 000€.

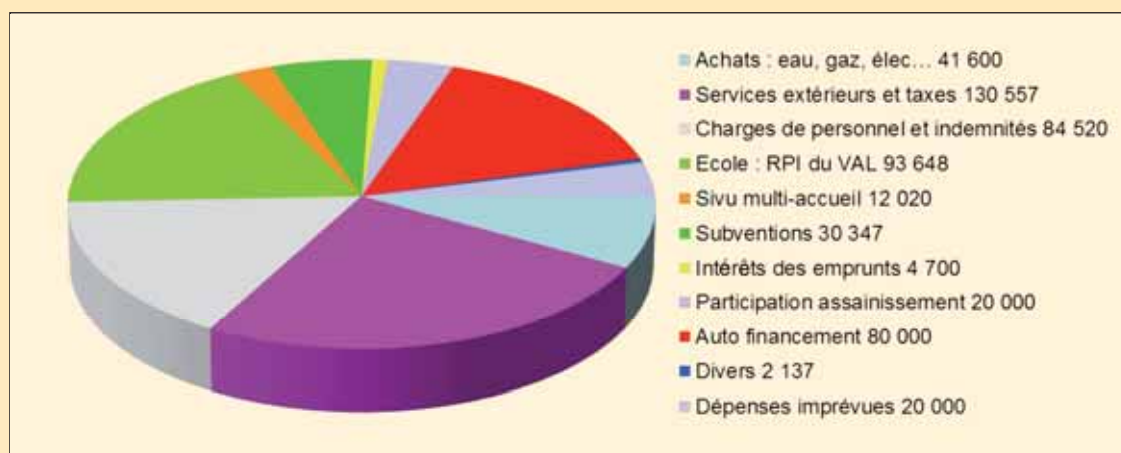
EMPRUNTS : 250 000 € + 54 188 €

DOTATIONS : FCTVA 46 000 €, TLE 5 000 €.

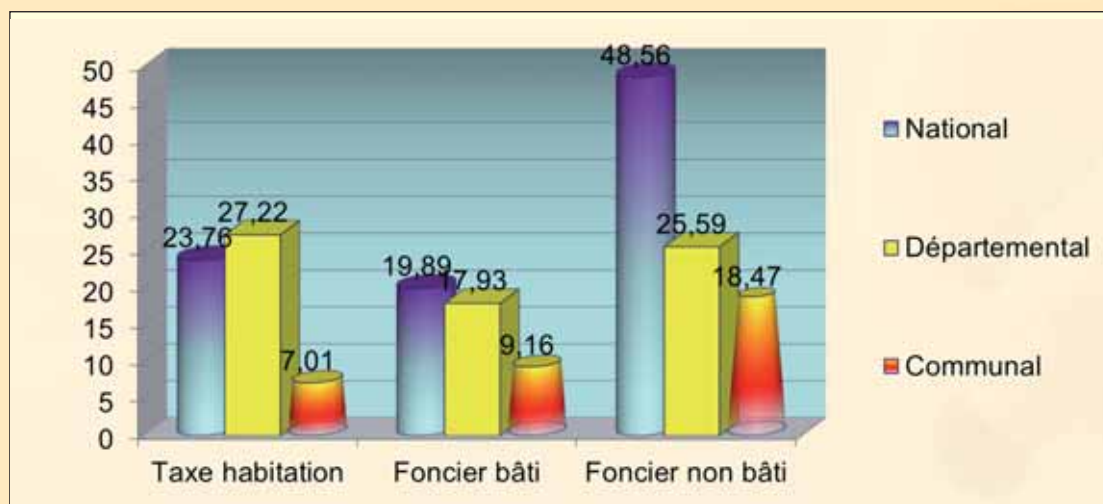
DIVERS : (dont remboursement de la Com. Com. pour les travaux des arrêts de bus 60 960€.

Budget prévisionnel 2012

FONCTIONNEMENT DEPENSES 519 529 €



NIVEAU DES TAXES - ATTON 2012



Le foncier bâti, non bâti et la taxe d'habitation sont perçues par la commune.

Revenu 2012 des 3 taxes en valeur absolue : 218 160 €

Taxe d'habitation : 45 425 €

Taxe foncière (bâti) : 166 437 €

Taxe foncière (non bâti) : 6 298€

TAUX %	
2011	2012
7,01	7,01
8,89	9,16
18,47	18,47

COMMUNE D'ATTON - ETAT DE LA DETTE - 2012

ANNÉE	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Montant de la dette en capital	111 996	90 205	168 710	185 025	129 025	286 543
Total des recettes de fonctionnement de l'année	337 660	386 375	436 408	557 182	460 432	519 529
Pourcentage d'endettement sur recettes de l'année de fonctionnement	33,17%	23,30%	38,66%	33,21%	28,02%	55,15%

FAMILLES RURALES

ASSOCIATION D'ATTON

L'A.F.R. ATTON, c'est votre association "Familles Rurales" locale avec pour vocation principale la mise en place et l'animation d'activités de loisirs pour toute la famille et pour toutes générations.

NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, SUITE À L'AG DU 13 AVRIL ET À L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU 4 MAI

Président : Jean-Christophe LANNO (dit Jeanjean)
Vice-présidentes : Agnès GOLAB et Ghislaine DINÉ (multi accueil)
Trésoriers : José PETTA et Jean Michel MARTIN (multi accueil)
Trésoriers adjoints : Pierrette MORIN et Benjamin EYMARD (multi accueil)
Secrétaires : Nadine MOTTON et Aurélie GRIMON (multi accueil)
Secrétaires adjointes : Patricia GROSGEORGE et Anne OBERLÉ (multi accueil).

Ainsi que les membres : Jérôme BARBELIN, Olivier et Sandrine GUEDRA, Alain PARMENTELAT, Michèle PETITJEAN, Myriam PETIJEAN, Thomas PETITJEAN, Thierry ROUYER et Régis GROSSET (membre coopté).

Les membres du bureau sont de gauche à droite, au premier plan : Pierrette Morin, trésorière adjointe et José Petta, trésorier et au second plan : Nadine Motton, secrétaire ; Jean-Christophe Lanno, président ; Agnès Golab, vice-présidente ; Patricia Grosgeorges, secrétaire adjointe.

L'association gérant le multi accueil « Les Ch'attons », le CA a procédé également au renouvellement du bureau de la crèche, qui est le suivant : Ghislaine Diné, vice présidente ; Benjamin Eymard, trésorier adjoint ; Aurélie Grimon, secrétaire ; Anne Oberlé, secrétaire adjointe ; Jean-Michel Martin, trésorier.

Que vous soyez nouvel arrivant à ATTON ou pas, la vie du village ne vous laisse pas indifférent, vous voulez faire partie de l'association, laissez vos nom, prénom, adresse et n° téléphone à l'adresse mail suivante : afratton@orange.fr.



Vous pouvez également vous renseigner et prendre contact pour les activités déjà mises en place, sur place auprès des animateurs aux horaires de fonctionnement ou sur le site de la mairie d'Atton (<http://www.atton.eu> - onglet Associations - Familles Rurales), à savoir :



- Le tennis de table pour ados et adultes : les lundis de 20 h 30 à 23 h 00
- Le maintien en forme : les mardis de 20 h 15 à 21 h 45 et jeudis de 20 h 30 à 22 h 00
- Les cours de musique : les mardis à partir de 17 h 00
- La chorale : les mercredis de 20 h 30 à 22 h 00
- Le Club de la "Joie de Vivre" : les jeudis de 14 h 00 à 18 h 00 pour les aînés(es) et retraités(es).
- Le Club informatique "Cyber@atton" :
 - les mardis de 9 h 00 à 10 h 30
 - les vendredis de 18 h 00 à 20 h 00
- Le multi-accueil "Les Ch'attons" du lundi ou vendredi de 7h30 à 18h30



COÛT DE L'ADHESION POUR L'ANNEE

22 € par FAMILLE
15 € pour PERSONNE AGEE SEULE, VEUVE ou VEUF

Chaque carte délivrée est assortie d'un reçu fiscal (66 % du coût de la carte en 2012).

La période de validité court de Septembre jusqu'à fin de l'année suivante.

Cette carte ouvre droit d'accès à toutes activités proposées par l'association pour vous-même ou la famille accompagnées d'un coût supplémentaire.

A ce jour, l'association compte 130 adhésions et l'année n'est pas terminée.

Nous vous remercions de votre participation à nos différentes manifestations et activités.

MANIFESTATIONS QUI SE SONT DÉROULÉES

La galette des « pongistes »

Lundi 9 janvier

Se réunissant une fois par semaine, le groupe des douze joyeux pongistes de Familles Rurales, après la bûche de Noël ont partagé lundi soir la galette des rois. Après s'être évertués pendant deux heures à renvoyer la petite balle pour certains dans des positions acrobatiques, ils ont repris des forces en dégustant la galette. Le sort ayant été favorable un roi et une reine ont été couronnés.



Chorale première répétition

Mercredi 11 janvier

La réunion d'information a connu un franc succès avec la présence d'une vingtaine de choristes de tous âges dont quatre hommes. Sans perdre de temps. La première répétition s'est déroulée sous la houlette de Liza Chancolon, directrice et Marie Goetzinger, chef de chœur de l'école de musique Charles BOQUET de Pont-à-Mousson. Après la détermination des tessitures, elle s'est poursuivie par des vocalises.

Dorénavant les séances ont lieu les mercredis de 20 h 30 à 22 h à la salle polyvalente.



La galette du club « la Joie de vivre » Jeudi 12 janvier

Le club a partagé la galette des rois, en présence du maire et de son épouse ainsi que Pierrette et Pierre. Réunis autour d'une table joliment dressée par les doigts de fée d'Hélène, la galette est dégustée avec une flûte de Champagne.



Rendez-vous au restaurant Jeudi 9 février

Pour changer d'atmosphère, le club « La joie de vivre » se retrouve au restaurant « La Diligence » à Dieulouard pour partager un moment plus convivial avant de reprendre l'activité traditionnelle de l'après-midi.

Le repas de la Saint-Valentin Samedi 11 février

Comme tous les ans, les bénévoles ont réalisé encore un magnifique décor pour la soirée des amoureux. La présidente a accueilli une cinquantaine de couples qui passeront une agréable soirée animée par Trio Célim'anim et un repas confectionné par la « Maison des Raviolis » puis servi par notre équipe de jeunes serveurs.



L'accueil des enfants d'Atton Semaine du 20 au 24 février

Pour la deuxième semaine des vacances de février l'« Accueil de loisirs » a rouvert ses portes. Lundi matin, Valérie, directrice, secondée par deux animatrices accueillait une quinzaine d'enfants de 3 à 11 ans. Grâce au programme varié concocté par l'équipe d'animation et intitulé « Au pays des enfants d'Atton ». Des jeux de connaissance, d'orientation, d'expression, également peinture au doigt et réalisation de fresque et pour les plus gourmands confection de beignets.



Le loto du Club « La joie de vivre » fait le plein Dimanche 11 mars

Avec grande satisfaction de Mylène, une salle comble d'amateurs de loto ont pu partager et gagné de nombreux lots dont Le 1er, un « bon d'achat de 250 € » a été remporté par une personne de Blénod.

« Les battantes » font crouler la salle Samedi 24 mars

Pour cette 12ème année, avec toujours autant de succès, le Théâtre Amateur Delmois nous a joué une comédie de boulevard « Les battantes », une pièce sur les femmes battues, qui les a fait rire de bout en bout.



Nettoyage de printemps Dimanche 1er avril

En ce premier avril, pour cette troisième édition du nettoyage de printemps, les volontaires étaient nettement moins nombreux.

Grâce à l'incivilité de certains, les bénévoles ont ramassé plusieurs dizaines de kilos de déchets divers.

Les équipes des douze communes du PEL du Valmon-Atton-Froidmont, se sont retrouver à Landremont autour d'un apéritif convivial suivi d'un repas tiré du sac.



Goûter de Pâques au Club

« La Joie de Vivre »

Jeudi 12 avril

Comme chaque année, le Club s'est retrouvé pour partager un goûter amélioré pour Pâques. La décoration est toujours réalisée par les doigts de fée d'Hélène.



Assemblée Générale

Jeudi 12 avril

Mylène Guerzoni, présidait pour la 3e fois l'assemblée générale de Familles Rurales association d'Atton, en présence de nombreux membres, de Gérard Liger, maire d'Atton, Henri Lemoine, maire de Pont-à-Mousson, de Sophie Bernard-Le blanc, directrice de la fédération 54 et de nos différents partenaires.

Avec ses 149 adhérents pour 2011, l'association a atteint son record d'adhésions. Mylène a fait lecture des diverses activités de l'année passée.

Angélique Lemaire a présenté le multi accueil « Les Ch'attons » qui grâce a son succès a vu passer son agrément de 20 à 25 places en février 2012.

Emilie Dorange trésorière a présenté le bilan financier avec un excédent de 5 000 €.

Les représentants ont remercié le travail d'équipe des bénévoles.

La séance s'est terminée par le renouvellement du CA qui passe à 19 membres : 4 sortants Agnès Golab, Olivier Guedra, Thierry Rouyer et Mylène Guerzoni qui ne se représentait pas, 4 démissionnaires Angélique Lemaire, Josseline Fontaine, Émilie Dorange et Virginie Jouve, 6 nouveaux entrants, Michèle Petitjean, Patricia Grosgeorge, Jean-Michel Martin, Benjamin Eymard, Anne Oberlé et Aurélie Grimon.

La séance plénière s'est terminée par la remise d'un bouquet de fleurs à Mylène Guerzoni pour ses bons et loyaux services entièrement bénévoles.



UN REPOS BIEN MÉRITÉ

Depuis novembre 2008 et pendant plus de trois ans, Mylène, tu as su prendre la présidence de l'association. Les membres du Conseil d'Administration ont apprécié ta disponibilité, ton modernisme, ton humanité et ton dévouement. Pendant ton mandat, tu as assuré la naissance du mutiaccueil « Les Ch'attons » et géré cet énorme et complexe dossier comme une véritable professionnelle. Toute l'équipe qui a partagé avec toi d'agréables moments et d'autres moins t'en est reconnaissante, t'adresse ses sincères remerciements et te souhaite plein de bonnes choses pour la suite et un repos bien mérité. Egalement un GRAND MERCI à toutes les bénévoles démissionnaires : Angélique, Émilie, Josseline et Virginie, qui se sont toutes investies à fond dans leur domaine.



L'accueil de loisirs ouvre ses portes en avril La semaine du 16 au 20 avril

Pour les vacances de Pâques, l'accueil de loisirs a ouvert ses portes pour une semaine. Lundi matin, pour ce premier jour, onze jeunes de trois à onze ans, ont été accueillis par Coralie, directrice et les deux animatrices Chloé et Camilla.



Sortie concert au Club « La Joie de Vivre »

Jeudi 31 mai

Une sortie concert « CHANTEZ AGE TENDRE DE L'OPERETTE » à Seichamps à emmener nos aînées à l'oreille musicale à partager une agréable après-midi.

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

ENCORE UNE BONNE SAISON POUR LES PONGISTES

Cette année encore, de nouvelles recrues venues de villages voisins ont rejoint l'équipe. L'effectif est resté stable avec une participation toujours aussi bonne les lundis soirs (jours fériés compris).

Cette saison, Atton a reçu le club de Millery qui débute dans cette activité et qui souhaitait rencontrer des pongistes amateurs, qui pratiquent ce sport en loisir.

Ce tournoi s'est achevé par une large victoire de l'équipe locale. Et une rencontre sera prise bientôt pour la revanche. Ces échanges entre club de village sont riches en découverte de nouveaux jeux et de nouveaux joueurs et apportent des échanges très intéressants.



Comme l'année dernière, dès les premières belles soirées ensoleillées, les spécialistes de la pétanque ont repris leur activité en extérieur. Le réaménagement du terrain de pétanque (situé à côté de la salle polyvalente) sera terminé cette année.

Cette saison s'est achevée par le traditionnel barbecue auquel participaient tous les adhérents de la section accompagnés de leur famille.

La reprise de l'activité se fera avec la rentrée scolaire, sans doute dans les mêmes créneaux. C'est-à-dire tous les lundis soirs à partir de 20h30 jusqu'à épuisement.

LE MAINTIEN EN FORME

Les séances ont lieu deux fois par semaine et sont dispensées par deux animateurs brevetés des métiers de la forme.

Le mardi de 20 h 15 à 21 h 45, Sandrine REVERBERI dispense des cours de cardio, latino et fitness.

Le jeudi de 20 h 30 à 22 h 00, cours de step et de cardio-boxing sous l'égide de Guillaume WIES.

Il y a toujours les mêmes mordues qui travaillent avec plaisir les mouvements et surtout dans une bonne ambiance. Une petite baisse d'effectifs se fait sentir suite à des changements de travail ou d'horaires.

LES COURS DE GUITARE

Toujours dispensés par Alain GREINER, professeur de guitare, intermittent du spectacle, en partenariat avec le « Carrefour des Jeunes du Grand Valmon », les cours de guitare ont lieu les mardis à partir de 17h à la salle polyvalente par séance d'une demi-heure par participant. Sur les 9 inscrits, 8 sont des Attonais.

LE CLUB DE "LA JOIE DE VIVRE"

Toujours sans homme, le club, présidé par Mylène, compte 10 adhérentes qui se réunissent tous les jeudis de 14 h à 18 h à la salle Gaston-Bart. Les activités principales sont les jeux de cartes et les jeux de société. Ces moments de convivialité sont entrecoupés par un goûter. Des anniversaires à souhaiter, des sorties au restaurant et autres manifestations sont proposées afin de faire partager d'agréables moments.

LE CLUB INFORMATIQUE "CYBERATTON"

Deux séances sont proposées à nos 18 participants. Le mardi matin avec Gilbert, une dizaine de personnes se forment sur le traitement de texte, à la retouche d'images, à la conception de diaporamas et à la navigation sur internet. Le vendredi soir avec Olivier, nos initiés apprennent les bases pour débutants : présentation d'un ordinateur, savoir l'installer et le sécuriser, travailler sur Windows 7 et Windows en général, connexion à Internet, comment accéder avec les différents navigateurs et pannes Internet, créer la messagerie et comment la sauvegarder et la virtualisation. La fin de saison se terminera par le traditionnel barbecue.



LA CHORALE "LES CHARL'ATTONS"

Nouvelle activité de Familles Rurales, créée en janvier cette année, a vu son effectif à la baisse. Un noyau de 12 personnes reste assidu mais un renfort serait le bienvenu. Marie, notre chef de chœur a organisé notre première représentation le 17 juin en l'Église de Dieulouard.



LE MULTI ACCUEIL « LES CH'ATTONS » GRANDIT

Ouvert en septembre 2010 avec un agrément de 20 places et grâce à son succès, le multi accueil « Les Ch'attons » a vu celui-ci passer à 25 places en février dernier. L'équipe pluridisciplinaire a également été renforcée par le recrutement d'une infirmière et d'une auxiliaire puéricultrice.

Petits et grands s'épanouissent tous ensemble et apprennent à se connaître. L'accompagnement des enfants se fait en fonction de leur développement et de leurs besoins afin de les aider à grandir.

Professionnelles, bénévoles de Familles Rurales et parents travaillent ensemble pour réaliser des activités. Actuellement un cahier souvenir est monté avec des photos et il sera distribué aux familles. Un mardi par mois deux bénévoles ac-



compagnent l'équipe et les enfants à la médiathèque de PAM qui prose chaque fois un thème différent.

Des projets sont en cours : actuellement une formation partage teste les différentes techniques et un inter génération avec la mise en place de « mamies conteuses ».



LES MANIFESTATIONS À VENIR

"ACCUEIL DE LOISIRS"

pour les enfants scolarisés de 3 à 11 ans ouvrira ses portes du 9 juillet au 3 août dans la salle polyvalente Emile GALLÉ, les locaux du périscolaire et la cour de l'école maternelle.

Horaires :

Du LUNDI au VENDREDI de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 avec la possibilité d'une restauration sur place le midi et, pour tous, un goûter en après-midi.

Un accueil est possible de 8h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h00, tarifé à 1 € l'heure.

Equipe d'animation : Dirigée par Coralie et accompagnée de 4 à 5 animateurs titulaires ou stagiaires BAFA.

Le projet éducatif de l'Association :

- Amener l'enfant à découvrir des pratiques d'activités éducatives et ludiques (travaux manuels, observation de l'environnement, sport) variées en intérieur et extérieur des locaux.
- Respect des temps calmes, dont sieste pour les plus petits.
- Favoriser la tolérance, l'expression et la solidarité en équipes, la reconnaissance de la diversité et de la complémentarité.
- Permettre à l'enfant de développer son esprit d'initiative et de valoriser son comportement participatif.

La tarification :

La carte 2012 d'adhérent FAMILLES RURALES est obligatoire. Les familles non adhérentes peuvent se la procurer sur place : 22 € la carte familiale.

- Contact de l'association : aftratton@orange.fr ou sur le site (<http://www.atton.eu> - onglet Associations - Familles Rurales), tous les documents pour l'inscription seront en ligne.

17ème BROCANTE-VIDE GRENIERS DE LA FETE PATRONALE A ATTON : le dimanche 26 août

Familles Rurales et ses bénévoles répondront présents dès les premières lueurs du jour.

SUR PLACE :

- Dès 8h00 : vente de viennoiseries et boissons chaudes pour le petit-déjeuner (stand buvette-restauration de l'AFR devant l'Eglise)
- Dès 12h00 : restauration chaude avec frites – barbecue et buvette en plein air ou sous chapiteau
- Animation permanente et tombola sur le stand Familles Rurales

TARIFS D'IMPLANTATION (*) DES STANDS DE LA BROCANTE RUE DES DAMES

(*) Aucune personne non agréée par la Mairie et l'Association FAMILLES RURALES d'ATTON ne pourra prétendre s'installer au titre de participant au déballage BROCANTE-VIDE GRENIERS sur le territoire d'ATTON ce jour du 26 août 2012.

- 10 € l'emplacement de 5 mètres sur les trottoirs aux espaces signalés.

½ TARIF POUR LES RESIDENTS ATTONAIS

MISE EN PLACE DES STANDS à partir de 6h00
FIN DE LA MISE EN PLACE (**) à 8h00

(**) Tout stand réservé qui ne serait pas occupé par son locataire à 8h pourra être attribué à un autre locataire s'acquittant du droit de place.

A partir de 8h00, la Rue des Dames sera absolument piétonne, interdite à tous véhicules !!!

FIN DE LA BROCANTE à 18h30

Pour tout renseignement complémentaire et demande d'inscription :

- M. Jean-Christophe LANNO - 1 rue des Dames - 54700 ATTON - Tél : 06 85 49 68 38

- Contact de l'association : aftratton@orange.fr ou sur le site (<http://www.atton.eu> - onglet Associations - Familles Rurales).

Le don du sang

Formidable ce début d'année fut marqué par un excellent résultat de l'action EFS (Etablissement Français du Sang) installé devant la mairie le 2 Janvier pour les bénévoles de notre commune et les autres. 45 personnes se sont présentées au bus pour la collecte, 38 ont été retenus et un nouveau.

Merci à tous et rendez-vous pour une nouvelle collecte cet été : **Le vendredi 27 Juillet**

Les colis de Pâques

Soixante-cinq personnes ont reçus cette année le colis de Pâques toujours appréciés de nos aînés âgés de soixante-dix ans et plus, distribué par les membres du CCAS. Cette association qui s'occupe aussi du plan canicule pour l'été, les brioches de l'amitié, la banque alimentaire et peut aider les personnes en difficulté, ne pas hésiter à se faire connaître en mairie la discrétion reste de rigueur. C'est aussi le repas dansant pour les anciens.

VIE DE LA COMMUNE



Don du sang

Lundi 2 janvier, 45 généreux donateurs se sont présentés au car de L'Établissement Français du Sang, 38 ont été retenus, une belle progression par rapport aux 27 de janvier 2011.



Vœux du Maire

Ils font toujours le plein de la salle Emile-Gallé. C'est l'occasion d'annoncer les réalisations dont la plus importante pour 2012 est l'enfouissement des réseaux aériens de la rue de Nomeny qui s'étalera sur trois ans. Ainsi sans fils, l'artère principale ouvrira une magnifique perspective au grand dam des oiseaux qui n'auront plus de perchoirs. Ce fut l'occasion de récompenser les gagnants du concours des Maisons Fleuries et du concours des Maisons Illuminées.



Carnaval des écoles maternelles

Le soleil était de la partie en ce vendredi 16 mars pour mettre en valeur les nombreux déguisements sur le thème « Du vivant ». Les bambins de maternelle étaient fiers de défiler en lion, ours, papillon, coccinelle, fraise, lierre et même en fée, cow-boy ou corsaire.



Opération « Une Rose, Un Espoir »

Créée en 1988 en Moselle par des motards ; l'idée d'offrir une rose en porte à porte pour un don symbolique de 2 € minimum s'est étendue en Lorraine. Depuis l'an dernier, Armel et Clément assurent l'organisation du secteur de la butte de Mousson qui couvre 17 villages. La horde de 25 motards a récolté, le 29 avril, 4 638 € contre 3 401 € en 2011.



Les crécelles suppléent les cloches

Grâce au dévouement de Jean-Christophe LANNON, la tradition des crécelles pascales est maintenue dans le village. Cinq jeunes volontaires ont répondu présents et depuis jeudi soir, les joyeux brouants arpentent les rues du village en faisant tourner bruyamment leurs instruments trois fois par jour pour annoncer l'angélus à la place des cloches parties à Rome.



Les guitares de Mirecourt

Vendredi 6 avril, dans le cadre du festival annuel Pratiq'Am, le public nombreux a apprécié la prestation des trois musiciens, Frédéric Benattar, Thierry Pantaleo et Olivier Untereiner, qui ont interprétés sur des guitares romantiques du XIXe siècle un répertoire d'époque.



Elections présidentielles 2e tour 6 mai 2012

Les résultats ci-dessous montrent que les Attonais sont d'une fidélité à toute épreuve à **Nicolas, Paul, Stéphane Sarközy de Nagy-Bocsa**.

2ème TOUR 6 mai 2012

CANDIDATS



Nicolas SARKOZY
UMP



François HOLLANDE
PS

RÉSULTATS

62,79 %

37,21 %

Blancs ou nul
(en % des votes exprimés)

7,78 %

Taux de participation

81,90 %

MOYENNE NATIONALE

48,38 %

51,62 %

4,66 %

80,34 %

Elections présidentielles 2e tour 6 mai 2007

2ème TOUR 6 mai 2007

CANDIDATS



Nicolas SARKOZY
UMP



Ségolène ROYALE
PS

Blancs ou nul
(en % des votes exprimés)

Taux de participation

RÉSULTATS

61,91 %

38,09 %

4,66 %

83,06 %

MOYENNE NATIONALE

53,06 %

46,94 %

3,53 %

83,97 %

4e rallye Lorraine classique

Samedi 12 mai au matin, Pont-à-Mousson était la ville départ du 4e rallye Lorraine classique qui regroupait plus de 80 voitures anciennes des années 50 à 80. Partant toutes les minutes dès 8h30, les voitures traversèrent à peine Atton pour escalader la côte de Mousson. Faisant étape à Contrexéville, l'arrivée se faisant dimanche à Saint-Max après un périple de 500 km.



Cérémonies du souvenir

En ce 19 mars pour le cinquantenaire du cessez le feu en Algérie, un public nombreux et une émotion intense, en présence d'une importante délégation de la FNACA, Jean-Yves Le Déaut, Noël Guérard, Henry Lemoine, la fanfare de Nomeny et quatre enfants de la commune.

Commémoration de bonne heure et en fanfare pour la 67e commémoration du 8 mai 1945. Après dépôt de gerbe, recueillement et exécution des hymnes national et européen, les participants partagèrent le café et les croissants de l'amitié « Au relais d'Atton ».



Commémoration du 8 mai



Commémoration du 9 mars

FC ATTON

Le bureau

Élu lors de l'assemblée générale du Samedi 18 juin par les 17 membres du comité, le bureau se compose comme suit :

Président Jean-louis Goeffroy,
Vice-Président Ghislain Ansement,
Trésorière Nathalie Goeffroy,
Trésorière adjointe Danièle Ansement,
Secrétaire Priscilla Geoffroy,
Secrétaire adjointe Delphine Chery ;

Les effectifs

Équipes seniors : les deux équipes A et B totalisent 45 licenciés et évoluent dans le championnat de district Meurthe-et-Moselle Sud qui s'est terminé le 3 juin.

Équipe A, elle termine 6e sur 12 du groupe A de 2e division avec 29 pt. Ainsi en se plaçant au milieu du tableau, elle assure son maintien qui était son objectif.

Équipe B, elle termine 7e sur 11 du groupe C de 4e division avec 18 pt.

Équipes jeunes : Très bons résultats des sept débutants, bien encadrés les samedis matins par Jean-Louis, Samir et sa femme Paula.

Les neuf U10-U11 sont encadrés par Morgan Prillieux, Sébastien Bindel, Fabrice Stauch et Dominique Pereira. Ils ont participé avec un excellent état d'esprit, toujours contents de jouer malgré les défaites. La meilleure buteuse est Claire Deflandre.

Un grand merci pour les parents accompagnant les jeunes.

Recrutements : Le club recherche des jeunes pour la saison 2012-2013, des débutants, U6-U7 et U8-U9 et des poussins U10-U11. Contacter J-L Geoffroy au 03 83 82 14 10

Entraîneurs et Arbitres : Les équipes seniors sont entraînées par Ghislain Ansement et Patrick Pilarczik. Les deux arbitres du club sont François Blaise et Olivier Chery.

Les manifestations passées :

Réveillon de la Saint-Sylvestre : Comme tous les ans, membres du FC Atton, parents et amis se sont retrouvés samedi soir pour fêter joyeusement le passage d'une année à l'autre. Un repas excellent et un dynamique DJ Double Face, les ingrédients étaient réunis pour une chaude ambiance. A minuit les vœux ont fusés sous une pluie de cotillons. Les danseurs ont envahis la piste sans discontinuer jusqu'à la traditionnelle soupe à l'oignon.

Pétanque du 26 mai : La première pétanque de l'année s'est déroulée sous un soleil radieux. Douze doublettes se sont affrontées tout au long de l'après-midi. Pointeurs et tireurs ont rivalisé d'adresse.

Après quatre parties âprement disputées et un suspense intense, la palme fut remportée par la doublette, Marcel de Champey-sur-Moselle et Claude de Loisy, avec 52 pt devant Josiane et Francis, 51 pt et Delphine et Nicolas 46 pt. Tous les participants ont reçu un lot.

Les manifestations futures :

Samedi 18 juin :

Assemblée générale ordinaire.

Dimanche 24 juin :

Challenge du Souvenir.

Samedi 14 juillet :

Méchoui.

Vendredi 24 août :

Soirée loto.

Du samedi 25 au lundi 27 août,

Concours de quilles





Ouverture d'un RAM

Relais Assistant(e)s Maternel(le)s des Communautés de Communes du Pays de Pont-à-Mousson, des Vals de Moselle et de l'Esch, du Grand Valmon, du Froidmont et de la Commune de Pagny-sur-Moselle.

Qu'est-ce qu'un RAM ?

C'est un service dont les missions sont :

- Animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, parents et enfants se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux.
- Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les assistants maternels, les candidats à l'agrément, les parents et futurs parents.
- Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel.
- Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

Il participe à la réalisation de la politique petite enfance et du soutien à la fonction parentale.



Animé par un(e) professionnel(le) de la Petite Enfance, il est d'accès libre et gratuit.

Son but :

Tendre au bien être de l'enfant par la qualité et la stabilité de l'accueil du jeune enfant au domicile familiale.

Promouvoir le métier d'Assistant Maternel par la professionnalisation du métier d'assistants maternels et d'employés familiales

Pourquoi un RAM ?

Le RAM :

Conseille et informe les parents et futurs parents sur l'ensemble des modes d'accueil, communique la liste des assistants maternels agréés sur le secteur, soutient les parents dans leur fonction d'employeur.



Pour les Assistants Maternels

Le RAM apporte :

- des renseignements sur le métier d'Assistant Maternel et d'employés familiales,
- des informations sur le statut professionnel et les droits qui s'y rapportent,
- un accompagnement dans les relations avec les familles et les professionnels,
- des temps collectifs d'animation pour se rencontrer et échanger entre pro-



- professionnels autour des besoins de l'enfant,
- un soutien dans la pratique professionnelle et des échanges d'expérience,
- la mise à disposition d'une documentation spécialisée dans le domaine de la Petite Enfance.

Pour les enfants

Le RAM est un lieu qui permet à l'enfant de :

- vivre une expérience de groupe favorisant la socialisation,
- découvrir des jeux et participer à des activités développant l'imagination, l'éveil, l'autonomie, la motricité...

Le Territoire du RAM

Il est composé de 4 Communautés de Communes et d'une commune pour 38 596 habitants, 2 751 enfants de 0 à 5 ans révolus, 396 assistants maternels qui se répartissent ainsi :

CC du Pays de Pont à Mousson : 221 Assistants Maternels pour 662 places.

CC des vals de Moselle et de l'Esch : 85 AM pour 239 places.

CC du Froidmont : 17 AM pour 53 places.

CC du Grand Valmon : 23 AM pour 65 places.

Pagny sur Moselle : 50 AM pour 146 places.
Soit une capacité d'accueil de 1165 places



Le Fonctionnement du RAM

Les 2 animatrices du RAM interviennent sur l'ensemble du territoire intercommunautaire pour assurer :

Les temps de rencontre collectifs portent sur :

- Des aspects pédagogiques : les ateliers d'éveils rassemblent assistants maternels et enfants et sont relatifs à la socialisation des enfants, à l'éducation et à l'éveil.
- Des aspects administratifs au regard de l'évolution de la réglementation.
- Des temps de formations destinés aux assistants maternels. Ils peuvent être assurés par des intervenants extérieurs (Professionnel(le)s de la PMI, pédiatres, psychologues, diététiciens, CESF CAF...).

- Des temps conviviaux entre parents, professionnels et enfants.

Les temps de rencontre individuels



Sur la base de permanences téléphoniques et d'accueils physiques, ils ont pour but :

- D'informer et de répondre aux questions des parents sur les modes d'accueil existants sur le territoire.
- De répondre aux questions des parents et des assistants maternels sur le contrat de travail, qui doit être établi dans les meilleures conditions, dans le but de sécuriser les accords conventionnels.

- Le RAM est également une ressource qui peut accompagner un candidat à l'agrément d'assistant maternel attribué par les services de la PMI.

La gestion administrative du RAM

- Observer les conditions d'accueil du jeune enfant sur le territoire (évolution de l'offre et des besoins en matière d'accueil, collectif et individuel).

- S'informer sur les évolutions réglementaires.

- Assurer une communication permanente.

- Préparer, planifier et animer les animations collectives dans une logique de réseau partenarial.

- Assurer un suivi : administratif de l'activité du RAM (rapport annuel, préparation du comité de concertation). Budgétaire.

LE FONCTIONNEMENT DU RAM

- Participer à des temps de formation (inter ram départemental et territorial).

Pour assurer la proximité du service avec les usagers, le RAM compte :

- un siège administratif et des lieux délocalisés.

Le siège administratif se situe place Colombé à Pont-à-Mousson avec deux bureaux individuels, une salle de réunion et une salle d'activités.

Les lieux délocalisés :

- Pagny sur Moselle
- Atton
- Dieulouard
- Belleville
- Lesménils
- Loisy
- Blénod-lès-Pont-à-Mousson



Le rythme des animations et des accueils individuels sera à définir avec les animatrices et les collectivités.

Coordonnées des animatrices

Madame Nadège MELLI

06 71 76 53 58

nadege.melli@pays-pont-a-mousson.fr

Madame Audrey LAGADIC

06 72 16 59 10

audrey.lagadic@pays-pont-a-mousson.fr

RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS INTERCOMMUNAUTAIRE

ram@pays-pont-a-mousson.fr

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Périmètre d'intervention

396 assistants (es) maternelles et 1165 places
au 29 novembre 2010



S.V.P. ne pas nourrir les chats !



Des habitants d'Atton ont informé le secrétariat de mairie de la présence de nombreux chats errants dans divers secteur d'Atton.

Leur présence importante causerait des problèmes de salubrité dans le voisinage : excréments, odeurs, dégradations...

Nous vous prions de ne pas nourrir les chats errants afin de respecter la quiétude de vos voisins importunés par ces nombreux félins. En arrêtant de nourrir les chats errants, on favorisera l'agrandissement du territoire des chats en quête de nourriture et que leur présence ne sera donc plus aussi concentrée dans les quartiers.



Un chat règne sur un territoire pouvant aller jusqu'à 85 hectares. Plus on nourrit les chats, plus leur territoire se rétrécit. (Le chat révélé, du zoologiste Desmond Morris).

Collégiens 2012/13

La Communauté de Communes du Pays de Pont à Mousson remplace son système billettique en partenariat avec les réseaux de transport de la Région Lorraine. Une nouvelle technologie sera développée vous permettant de circuler en Lorraine avec votre carte sans contact « Simpli Cités ».

Elle pourra être chargée des titres de transport de votre choix

Je vous invite à suivre ce lien afin d'en prendre connaissance:
<http://www.pays-pont-a-mousson.fr/actualites.htm#391>

Vous pouvez télécharger :

- Le formulaire de demande.
- Le mode d'emploi.
- La demande de duplicata.



Par ailleurs, je vous informe que le plan du réseau le BUS est actualisé et consultable sur le lien suivant:
<http://www.pays-pont-a-mousson.fr/pdf/plan-bus.pdf>

Mairie d'Atton

Adresse postale :

1 rue des Dames - 54700 ATTON - FRANCE

Numéro de téléphone :

03.83.82.11.72 + 33.383.821.172

Numéro de Fax :

03.83.82.11.14 + 33.383.811.114

Adresse Email : mairie.atton@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

lundi - de 14h00 à 19h00

mardi - de 8h00 à 12h00

mercredi - de 9h00 à 12h00

jeudi au vendredi - de 8h00 à 12h00

samedi - de 9h00 à 12h00



Ont participé à la réalisation de ce bulletin :

Directeur de la publication : Gérard LIGER

Pilotage de la publication : Patrick MAHAUT

Rédaction, photos, relecture :

D. JACQUEMIN, P. GROSGEORGE, M. J.C. LANNO, E. MARCHAL,

P. MORIN, T. ROUYER, N. MOTTON

Secrétariat : S. BOUCTOT

Conception, mise en page, impression : A2DV Numérique 03 82 82 53 10

Diffusion : Mairie d'ATTON.

Webmaster du site d'Atton : F. IUNG, J. PETTA